



AFRIQUE **COMPETENCES DU MAROC &** ÉCOLE NATIONALE DES REGIES FINANCIERES DU BURKINA FASO Organisent



SEMINAIRE INTERNATIONAL LE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE (PPP) : CADRE REGLEMENTAIRE ET INSTITUTIONNEL

CONTEXTE ET ENJEUX DU SEMINAIRE INTERNATIONAL

Les partenariats public-privé (PPP) sont apparus au cours de la décennie passée, comme l'un des meilleurs moyens de favoriser le développement, du fait de l'insuffisance des investissements, de la pression croissante qui s'exerce sur le budget de l'État et d'une préoccupation générale relative aux services fournis par des entreprises et organismes étatiques. Les PPP se sont développés, pour l'essentiel, dans les infrastructures économiques physiques, telles que **l'énergie électrique, les infrastructures routières, les transports, les télécommunications, l'eau et l'assainissement**. La volonté de parvenir à plus d'efficacité et de à meilleurs services, ainsi que le volume limité des ressources publiques disponibles pour financer de tels services, amènent de plus en plus les gouvernements à améliorer leur approche des partenariats public-privé. Même si les PPP sont devenus aujourd'hui une mode et une pratique qui se sont propagées à travers toute l'Afrique (à titre d'exemple le Sénégal s'est doté d'une loi PPP en 2004, le Cap Vert en 2010, Le Nigeria, le Niger et l'Angola en 2011, la Côte d'Ivoire en 2012, le Kenya et le Burkina Faso en 2013); il est à noter que certains pays sont en cours de réflexion pour élaborer des dispositifs juridiques et réglementaires sur les PPP (à l'instar du Mali, de la Gambie, de la Mauritanie etc.). Même les institutions financières internationales telles que la Banque Africaine de Développement (BAD) et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) ont mis en place des instruments pour la promotion des PPP. La Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) ont élaborés des directives et règlements destinés à une meilleure harmonisation de la réglementation sous régionale en matière de PPP.

S'ils veulent susciter davantage de PPP en Afrique, les États doivent améliorer le climat des affaires. De sérieuses contraintes existent actuellement dans de nombreux pays. Elles tiennent à l'inadéquation du cadre juridique et réglementaire des PPP, à l'absence de compétences techniques à même de gérer les programmes et projets de PPP, à la perception défavorable du risque pays chez les investisseurs, au poids limité de l'Afrique dans les échanges commerciaux et l'investissement au plan mondial, à la taille réduite du marché, aux infrastructures insuffisantes et aux marchés financiers limités.

Le recours aux partenariats public privé suppose les connaissances suffisantes permettant d'en apprécier l'opportunité au regard du contexte juridique, économique et financier local et régional.

Ce séminaire international vise à renforcer les compétences des participants en matière d'identification, de préparation, de mise en œuvre et d'accompagnement des projets de PPP et plus particulièrement :

- ✓ Identifier les origines, spécificités, avantages et inconvénients des PPP comme mode de contractualisation
- ✓ Comprendre le cycle de vie d'un projet en PPP, de l'identification, à l'évaluation, la contractualisation et le suivi d'un projet
- ✓ Maîtriser les techniques et outils d'analyse et d'évaluation juridiques et financiers des projets en PPP
- ✓ Echanger sur les expériences et bonnes pratiques régionales (Maghreb, initiatives PPP dans la Zone Franc) et internationales (Modèle Anglo-Saxonne, France)
- ✓ Réaliser les ateliers sectoriels (Energie et Mine, Infrastructures, Santé, Eau, Electricité et Assainissement) sur des études de cas de montage, financement, négociation, réalisation et suivi des projets)

PROGRAMME SYNTHETIQUE

séance 1: Enjeux, fondamentaux et cadre juridique des PPP

- ✓ Cadre juridique et institutionnel des PPP (situations régionales et nationales, projet de directives)
- ✓ Principales caractéristiques des PPP (concessions et contrats de partenariat, financement, transfert de risque)
- ✓ Organisation de la personne publique
- ✓ Importance et étapes de l'évaluation préalable
- ✓ Etapes clefs de la passation des contrats en PPP (étapes, modalités, négociation, offres spontanées)
- ✓ Suivi de l'exécution des contrats (organisation, modifications, contrôle, résiliation)



séance II : Conduite de projet en PPP

- ✓ Gestion de projet (organisation, assistance)
- ✓ Analyse socio-économique (identification d'un projet, critères de rentabilité socio-économique)
- ✓ Analyse préliminaire (analyse qualitative de faisabilité du projet en PPP)
- ✓ Evaluation préalable (étapes, besoin, construction des scénarios, analyse de risques, modélisation financière)
- ✓ Contractualisation (organisation, documents du dossier de consultation, avis, stratégie de dialogue, procédures d'attribution, clauses contractuelles)
- ✓ Suivi et contrôle du contrat (aléas, contentieux)

Séance III : Financement des PPP

- ✓ Principe du financement de projet
- ✓ Analyse de risques
- ✓ Outils de financement et rôle des acteurs financiers
- ✓ Structuration financière (construction des scénarios, ratios de couverture, value for money)
- ✓ Rôle des garanties publiques
- ✓ Analyse des offres, négociation et closing financier
- ✓ Les limites des montages PPP

Séance IV à VI : Etudes de cas : Le cadre législatif marocain-Les montages anglo-saxons-Les montages français-Les PPP en Afrique subsaharienne

Séance VII à X : Ateliers thématiques (PPP sectoriel)

1. Secteur de l'Energie et Mine
2. Secteur Infrastructure
3. Secteurs sociaux
4. Secteur Eaux-Electricité-Assainissement

Plénière : clôture –Synthèse des ateliers et recommandations

Date : ● DU 15 au 26 Août 2016 ● **Lieu :** Casablanca ● **Prise en charge :** Hébergement +KIT formation +PC ou tablette ou bilan de santé+ navettes +visites touristiques(weekend) ● **Frais de participation :** Nous contacter

Intervenants : Experts et spécialistes des PPP au Maroc /Sénégal/Cote d'Ivoire –Modérateur (Youssef FARRAJALAH)

INFOS & INSCRIPTIONS

Public cible : Dirigeants et acteurs du secteur public (Ministères, collectivités locales) qui sont intéressés par l'approche PPP ou qui envisagent de lancer des projets PPP-Cadres des secteurs de l'énergie, des mines, de l'eau, de l'assainissement, des infrastructures de l'immobilier, de l'aménagement du territoire, de la rénovation urbaine, de l'environnement, de la technologie, de l'informatique, du logement, du bien-être, du tourisme, de l'enseignement ou de la culture, qui souhaitent maîtriser la gestion des projets PPP-Spécialistes et acteurs de la régulation de la commande publique -

Standard : 00212 522 492 760 / 00212 522 225 153
GSM : 00212662 421 954 /00212 662 154 500
Courriel : contact@afrique-competences.com
Site web : www.afrique-competences.com